



S.A.S. ADOBATI FONDEUR
1450 Chemin des Limites
Les Chassis sud
26600 Mercuroi-Veaunes

04.75.08.21.06
adobati.fondeur@yahoo.fr
<http://www.adobati.fr>

SIRET : 81820878700015
NDA : 84260250326

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Livret d'accueil de : **Prénom NOM**

Partie 1 : L'ENTREPRISE

ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT

20/07/2017

Vous venez d'intégrer l'entreprise ADOBATI FONDEUR

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre intégration dans l'entreprise.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise.

Ce livret vous a été présenté par : **Maurice Adobati**

Dont le poste est : **Formateur et Maître de Stage au sein de la SAS ADOBATI FONDEUR**

Partie 1 : L'ENTREPRISE

SOMMAIRE

L'entreprise

HISTORIQUE

ACTIVITÉ

PRINCIPAUX CLIENTS

IMPLANTATION

Votre arrivée dans l'entreprise

VOTRE RESPONSABLE DE STAGE

VOTRE STAGE

VOTRE ÉQUIPE DE TRAVAIL

VOTRE CONVENTION DE STAGE

VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL

Vos obligations

LES OBLIGATIONS LIÉES À LA CONVENTION DE STAGE

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA SÉCURITÉ : LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

LA DISCIPLINE : LES CONSIGNES A RESPECTER

COMPORTEMENT A TENIR EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

L'environnement

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

VOS DEPLACEMENTS

RESTAURATION

ABSENCES

ÉVALUATION ET SUIVI DU STAGIAIRE

Partie 1 : L'ENTREPRISE

□ HISTORIQUE

La fonderie d'art existe depuis 1987. C'est une entreprise familiale et conviviale dirigée par Basile, Orell et Maurice ADOBATI.

Actuellement, la société emploie 4 salariés à plein temps.

HISTORIQUE :

1987 Création de l'entreprise

Moulage traditionnel à la cire perdue.

1993 Diversification avec la technique du moulage aux sables.

1996 Recentrage de l'activité sur la cire perdue avec la mise au point du moulage sous vide.

2000 Restauration de monuments en Bronze.

2010 Formateur agréé par la préfecture de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

2017 Inscription et référencement sur le Data Dock.

□ ACTIVITÉ

SPECIALITES :

- Moulage d'art.
- Fonte à la cire perdue (Sculptures, monuments, bijouterie, orfèvrerie, luminaire, décoration...)
- Ciselure, monture.
- Patine.
- Restauration d'œuvres d'art et d'objets en bronze.
- Formation professionnelle.

□ PRINCIPAUX CLIENTS

La SAS Adobati Fondeur travaille principalement dans le domaine de l'art (sculptures numérotées, monuments (monuments, trophées), et des produits de luxe. (Bijoux, orfèvrerie, luminaires, décoration.)

La majeure partie des clients sont des artistes.

Mais encore, les sociétés, les municipalités, les associations et aussi l'étranger viennent compléter la liste.

IMPLANTATION

Adresse :

1450, chemin des limites - Les Chassis Sud
26600 MERCUROL-VEAUNES – France

E-mail :

adobati.fondeur@yahoo.fr

Téléphone :

+33(0)4 75 08 21 06

Accès à l'atelier :

- par l'autoroute A7, sortie N° 13 > Tain L'hermitage.
- par la route départementale D 532 en direction de Valence puis sur la N7 > 2ème sortie à gauche direction salle et école des "Chassis".

Partie 2 :

VOTRE ARRIVEE DANS L'ENTREPRISE

VOTRE RESPONSABLE DE STAGE

Maurice Adobati sera votre responsable de stage. il sera chargé de vous guider dans votre travail et de veiller à votre bonne intégration dans l'entreprise.

VOTRE STAGE

Vous intégrez notre entreprise pour un stage en fonderie d'art.

La durée du stage dans le cadre d'une formation au métier de fondeur d'art est de ... jours.

Ce stage débute le .././20.. et se termine le .././20..

Votre programme de formation personnalisé vous est fourni avant le début du stage. N'hésitez pas à en parler avec votre Maître de stage si vous avez des questions sur ce sujet !

VOTRE EQUIPE DE TRAVAIL

Pendant votre stage, vous serez rattaché à l'équipe de fondeurs.

Votre équipe est composée de :

Orell Adobati : directeur général, polyvalent dans l'entreprise.

Basile Adobati : directeur général, polyvalent dans l'entreprise.

Christopher Moreau : spécialiste de la finition sur métal.

VOTRE CONVENTION DE STAGE

La convention de stage précise les dates de début et de fin de votre stage, la définition des activités qui vous sont confiées, la liste des avantages offerts par l'entreprise, les conditions dans lesquelles les responsables assurent votre encadrement et les modalités de validation du stage.

Votre formation sera validée par une attestation précisant le niveau requis à la fin de votre stage.

VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL

Conformément à la législation en vigueur. Les horaires de formation sont les suivants :

35 heures hebdomadaires étalées sur 5 jours du lundi matin au vendredi soir soit : 7 heures par jours.

La matinée commence à 8 h 30 et se termine à 12 heures.

L'après-midi commence à 13 h 30 et se termine à 17 heures.

Partie 3 : VOS OBLIGATIONS

LES OBLIGATIONS LIÉES À LA CONVENTION DE STAGE

En tant que stagiaire, vous vous engagez à :

- Respecter la convention de stage.
- Réaliser votre mission.
- Respecter les règles de l'entreprise.
- Rédiger, lorsqu'il est demandé, votre rapport de stage.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous êtes tenu de prendre connaissance du règlement intérieur qui vous est remis lors de votre arrivée et qui est à votre disposition sur le lieu de formation.

En voici les informations principales :

LA SÉCURITÉ

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Il incombe à chaque salarié de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise et de l'organisme de formation.

Les stagiaires doivent obligatoirement :

- Porter des lunettes de protection lorsqu'ils utilisent des machines électroportatives ou électriques ;
- Porter des gants de protection lorsqu'ils le peuvent (en fonction du travail réalisé) ;
- Porter des masques de protection contre les poussières et/ou les fumées (poussières de bronze, fumées de soudage, émanations des produits chimiques, etc.) ;

- Porter des chaussures équipées d'une sécurité ;
- Utiliser un casque anti-bruit ;
- Porter des vêtements juste au corps, pas de manches larges ;
- Ne pas porter d'écharpe, de cravate, de vêtements flottants pendant les heures de formation ;
- Avoir les cheveux attachés et protégés par un bonnet s'ils sont longs ;
- Ne pas utiliser d'écouteurs pour la musique.

LA DISCIPLINE

Les consignes à respecter

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer pendant les heures de formation ;
- De manger pendant les heures de formation ;
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- D'arriver en retard ou de partir avant l'heure sans motif valable écrit et donné au Maître de stage.
- Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.
- La publicité commerciale, la vente de produits, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.
- Les stagiaires sont tenus de signer une feuille de présence chaque jour pendant toute la durée de la formation.
- les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur formation ne peuvent faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.
- Chaque stagiaire est tenu d'utiliser le matériel conformément à son usage pour la réalisation de la formation. Le matériel fourni au stagiaire pendant la formation doit être conservé en bon état.

COMPORTEMENT A TENIR EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

Prévenir en priorité les personnes suivantes :

Le Maître de stage : **Maurice ADOBATI** au **06.82.49.18.55**

Le directeur général : **Orell ADOBATI** au **06.84.01.51.65**

Le directeur général **Basile ADOBATI** au **06.59.62.84.40**

Le **SAMU** au **15**

La **police** au **17**

Les **pompiers** au **18**

Partie 4 : L'ENVIRONNEMENT

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Votre temps de présence en entreprise ne peut excéder la durée hebdomadaire légale du travail (35 heures). Par ailleurs, la durée quotidienne de travail ne peut dépasser 10 heures.

VOS DEPLACEMENTS

Les déplacements sont à votre charge. Il y a la possibilité éventuelle d'habiter sur le lieu de formation. Une chambre avec un lit double, une SDB et une cuisine équipée peuvent être utilisées sous certaines conditions très avantageuses.

RESTAURATION

Les repas sont à votre charge mais il y a une cuisine équipée (évier, four, gazinière, micro-onde, vaisselle etc.) offrant la possibilité de cuisiner sur place et sous certaines conditions.

Il y a un restaurant routier à 200 mètres de la fonderie et un autre à 2 kilomètres. Une cafétéria Intermarché à 2 kilomètres également.

Tous ces restaurants sont à des prix abordables et on y mange relativement rapidement.

ABSCENCES

Toute absence doit être justifiée. Quelle qu'en soit la cause, vous devez en informer au plus vite le Maître de stage.

EVALUATION ET SUIVI DU STAGIAIRE

Votre responsable de stage remplit en fin de votre stage une fiche d'évaluation. Cette attestation est obligatoire et permet de valider votre activité réelle et les missions exercées pendant votre présence dans l'entreprise.

Par ailleurs, à l'issue de votre stage vous aurez à rédiger un rapport de stage. Votre responsable de stage chargé de vous suivre supervisera la rédaction de ce rapport et participera à l'évaluation de votre stage.